



COURS DE NATATION – AIDE-MÉMOIRE

INFORMATIONS IMPORTANTES À SAVOIR

La Ville de Beaupré est « Fournisseur autorisé Croix-Rouge », cela signifie que la ville se doit de respecter les normes de sécurité dictées par la Croix-Rouge. Voici quelques exemples de normes : Respect du ratio enfant/moniteur, les méthodes d'enseignement, le matériel de premiers soins obligatoire à proximité de la piscine, la qualification des moniteurs, la durée des cours, etc.

- ➡ De plus, pour les niveaux Junior 1 à 8, nous ne pouvons pas évaluer le plongeon à cause de la profondeur de la piscine (**Pour les niveaux 3 à 8, seule la théorie sera enseignée**). Pour la raison du manque de profondeur de la piscine actuelle, la Croix-Rouge nous demande que les niveaux **Junior 9 et 10 soient offerts dans une piscine de Québec afin d'enseigner le plongeon** : La Ville de Beaupré s'est entendue avec la Ville de Québec pour offrir ces niveaux (Junior 9 et 10). Il se pourrait que certaines sessions des niveaux inférieurs (par exemple Junior 7 et 8) soient enseignés à Québec par les moniteurs de Québec.

L'avantage d'être Fournisseur Autorisé est que ce programme de natation se retrouve majoritairement partout au Québec. Par exemple, si vous déménagez, vous pourrez poursuivre le cours de natation selon le dernier niveau atteint.

Les choix de la Ville de Beaupré selon les balises fixées par la Croix-Rouge :

- La Croix-Rouge fixe le nombre de semaines pour l'enseignement d'un niveau entre 8 et 12 semaines. Pour sa part, la Ville de Beaupré a constaté que le nombre de cours idéal est de neuf (9). Ce nombre sera maintenu jusqu'à nouvel ordre.
- La Ville pourrait offrir quatre sessions par année. Par contre, pour des raisons de disponibilités de piscine, elle offre deux sessions : Printemps et automne.
 - Pour annoncer la période d'inscription, une publicité paraît dans l'Autre Voix, la 2^e semaine du mois de mars.
 - Pour annoncer la période d'inscription, une publicité paraît dans l'Autre Voix, la 1^{ère} ou la 2^e semaine du mois de septembre.

- Il existe, à l'intérieur du programme de la Croix-Rouge, des niveaux d'enseignement. La Ville de Beupré a décidé d'offrir les niveaux suivants : préscolaire (Étoile de mer à baleine) et junior (Niveaux 1 à 10).

Les choix de la Ville de Beupré sans être des balises de la Croix-Rouge :

- Un enfant ne peut s'absenter plus de deux cours. Après ce nombre, nous jugeons qu'il peut être difficile de réussir le niveau.
- Il est important d'apporter le carnet de progression à l'inscription ou bien dans les trois premières semaines du cours. Il est utile pour deux raisons :
 - Il permet d'inscrire votre enfant plus rapidement.
 - Il sert à indiquer le niveau réussi et celui auquel il pourra s'inscrire à une prochaine session. Le moniteur le complète une fois le cours terminé et y inscrit ses commentaires.
 - Donc, on vous demande de ne pas le jeter, il est VRAIMENT utile.
- Si vous désirez que votre enfant se perfectionne, à l'extérieur des cours de natation, il existe une possibilité :
 - **Les bains libres :** Vous pouvez acheter une carte de bain libre pour dix fois ou bien y aller à la fois au Condo « Au Pied du Mont » au 418-827-5235.

RÈGLEMENTS À RESPECTER À LA PISCINE (parents et enfants)

- Enlever les bottes et les chaussures dans les vestiaires afin de circuler en sandales appropriées dans l'enceinte de la piscine.
- Ne pas courir sur le bord de la piscine.
- Ne pas plonger dans la piscine en raison du manque de profondeur.
- Ne pas fumer dans le bâtiment et la piscine
- Ne pas manger dans l'enceinte de la piscine, ni boire de l'alcool ou boire dans un contenant en verre.
- Ne pas laisser les enfants seuls et sans surveillance dans l'enceinte de la piscine. Il faut attendre que le moniteur de votre enfant prenne en charge le groupe avant de partir à moins d'une entente avec celui-ci.
- **VEUILLEZ ALLER DANS LES VESTIAIRES RESPECTIFS AU SEXE DU PARENT ET NON CELUI DE L'ENFANT.**
- ➡ **Ne pas utiliser le bain-tourbillon, le sauna et le spa.**
- **Personne ne doit embarquer dans la piscine avant que le moniteur ne soit embarqué.**

INFORMATIONS À SAVOIR

Autant pour le préscolaire (Étoile de mer à Baleine) que pour le junior (Niveau 1 à 10), il existe quelques règles de fonctionnement général. Premièrement, le 1^{er} premier cours sert à classer les enfants au niveau approprié. Deuxièmement, pour l'évaluation, elle est réalisée de manière progressive, mais elle se fait officiellement au 8^e cours. Au 9^e cours, il y a la remise des écussons et des carnets de progression. Voici, maintenant, les informations à savoir par niveau :

PRÉSCOLAIRE (Étoile de mer à baleine)

AVANT LES COURS

- Pour les jeunes préscolaires concernés ; **avoir une couche maillot ou bien une culotte de plastique en dessous du maillot de bain.**
- Pour les jeunes préscolaires (4 mois à 5 ans); faire **boire l'enfant avant de venir au cours** de natation, car ce dernier aura moins tendance à ouvrir la bouche et avaler l'eau de la piscine. De plus, il est recommandé d'amener l'enfant à la toilette avant le début du cours.
- Selon les normes de la Croix-Rouge, en ce qui concerne l'aide flottant pour les niveaux « Étoile de mer » à « Salamandre » : il est obligatoire d'apporter un ballon dorsal ou bien une ceinture de bain amovible. Par contre, il est interdit d'apporter une veste de flottaison individuelle et des ballons gonflables aux bras.
- Pour les enfants qui ont froid, la Croix-Rouge recommande que l'enfant porte un chandail de coton dans la piscine.
- **Apporter au moins deux serviettes** pour l'enfant, soit une pour le couvrir dès sa sortie de la piscine et une autre lorsque vous le changerez afin de bien le sécher.

PENDANT LES COURS

Général

- Pour les niveaux « Étoile de mer » à « Tortue de mer », la Croix-Rouge nous oblige d'avoir un parent par enfant dans l'eau pour l'ensemble des cours, soit 9 semaines.
- Pour le niveau « Salamandre », le parent est dans l'eau, les 3-4 premiers cours de la session. L'autre moitié, le parent doit être assis sur le bord de la piscine.
- Pour les niveaux de « Poisson-Lune » à « Baleine », il importe que le parent soit assis sur le bord de la piscine.

APRÈS LES COURS

- Prendre soin de bien essuyer l'eau au fond des oreilles de l'enfant afin d'éviter toutes otites du baigneur.
- **Aviser le moniteur/monitrice** de votre enfant ou la monitrice responsable si vous avez une **demande ou un mécontentement** à communiquer.
- Ne vous gênez pas pour venir voir le moniteur ou la monitrice **à la fin du cours** pour demander des informations ou vous informer de la progression de votre enfant.

JUNIOR (Niveaux 1 à 10)

- **Important à retenir** : Les parents peuvent être présents au 1^{er} et au dernier cours.
- **Lunettes de piscine** : Vous pouvez en porter à partir du niveau junior 4.
- **Pince-nez** : Il est interdit d'en porter puisque que votre enfant apprendra à souffler dans l'eau

REMBOURSEMENT DES COURS DE NATATION

Des frais d'administration de 15% seront chargés à toute personne inscrite à une activité qui **l'annule avant le premier cours** sauf sur présentation d'un billet médical. **Après le premier cours, aucun remboursement ne sera effectué** sauf sur présentation d'un billet médical. Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours reçus.

INFORMATIONS

Si vous avez besoin de plus amples informations (Inscriptions, horaire des cours, coûts, etc...) vous pouvez joindre **M. Gilles Carrier** au 827-4541. Pour des questions techniques de natation, vous pouvez rejoindre **Madame Julie Blouin**, de 19h00 à 20h30 du lundi au jeudi, au 827-4722.